

SEANCE DU 9 MARS 2024

Présents : Joël BRUN, Alberto COSTANTINI, Claude BRUNEL, David MALIGE, Fabien CHASSANG, Véronique VEYRIER, Martine CHADELAT, Jean-Michel REVERSAC.

Absents : Thibault SOUTON, Nathalie SABAU-BOURRY, Jacques DEBORD.

Secrétaire de séance : Martine CHADELAT

Délibération n° 2024_005 : Demande de subvention A.P.E.

Le Conseil municipal donne un accord de principe d'attribution de subvention à l'APE de Ruynes-en-Margeride.

Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Délibération n° 2024_006 : Participation La Forêt fait école

Le Conseil municipal décide d'une participation financière auprès de l'OCCE de Ruynes correspondant à 1/5e des frais de transport pour cette activité.

Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Délibération n° 2024_007 : Assainissement : avenant 1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du village de Lorcières (réseaux EU – EP – AEP – Station de traitement des eaux usées – Réseaux électriques et téléphoniques – Voirie) a été signé avec le cabinet MEGRET de Mende en date du 04.08.2017.

Le Conseil municipal approuve l'avenant actant le changement de direction et de raison sociale de l'entreprise SARL Cabinet MEGRET qui est devenu SARL AMAT Bureau d'études ainsi que la révision de l'offre de prix initiale : le forfait provisoire de rémunération passe de 32725 € HT à 49980 € HT.

Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Délibération n° 2024_008 : Assainissement : relevé topographique

Le Conseil municipal approuve le devis de SARL AMAT Bureau d'études pour 3200 € HT.

Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0